voisins, mais il n'y avait plus rien à faire; les flammes s'étaient déjà étendues à tous les petits toits de la fabrique, dont plusieurs s'écroulaient avec fracas. Heureusement le vent, assez vif, soufflant du Nord, poussait les flammes du côté opposé à la maison d'habitation; et un magasin rempli de marchandises fabriquées. S'il en eut été autrement rien absolument n'aurait pu être préservé.

L'arrivée des pompiers

Il était près de 3 heures quand les pompiers prévenus par la police, arrivèrent sur les lieux, avec un dévidoir et une pompe à vapeur. La bouche d'eau la plus rapprochée, celle du carrefour des rues du Touquet de Marseille, était éloignée de 550 mètres au moins ; et il fallut encore quelques minutes avant que la pompe put fonctionner. Il ne restait du reste qu'à éteindre les débris enflammés tombés entre les quatre murs de la fabrique, ce qui ne demande guère qu'une demi-heure.

La cause

Comme nous l'avons dit, on n'avait pas travaillé lundi ; une grande quantité de busettes avaient été placées samedi dans le séchoir, et comme c'est à cet endroit que les flammes ont été vues tout d'abord, l'incendie a, à n'en pas douter, pour cause l'échauffement. Les débris des busettes sont tombés sur la bâche à huile placée en dessous et qui a éclaté, ce qui explique que les flammes se sont si rapidement propagées.

Les pertes

Les pertes sont importantes : il y avait dans la fabrique 300 métiers à tisser en bois et 20 en métal; tout est complètement détruit. Les pertes pour le matériel sont évaluées à 50.000 fr. et pour les constructions 8,000 à 10,000 fr. Il y a assurance aux deux compagnies l'*Union* et le *Soleil*, pour 130,000 fr. La machine ne paraît pas avoir éprouvé d'avaries. Il n'y avait que fort peu de marchandises sur métier. La fabrique occupait 60 ouvriers qui se voient réduits à un long chomage.

Le service d'ordre

Il y avait beaucoup de pompiers, dirigés par le commandant Masquillier ; MM. Villon et Cotard, commissaires d'arrondissement, et les gendarmes, sous les ordres du brigadier Colliot, étaient présents.

Messe de prémices. — C'est un véritable événement que la première messe d'un nouveau prêtre appartenant à la grande et charitable famille Tiberghien; aussi y avait-il foule, mardi à 10 h. 1[2, à Saint-Christophe, pour assister à la messe de prémices de M. l'abbé Tiberghien, prêtre de la dernière ordination. Le père, la mère, les frères avaient pris place aux premiers rangs, accompagnés de leurs nombreux parents. Les Petites-Sœurs des Pauvres assistaient aussi à la messe avec leurs vieillards. Le lutrin et la maîtrise étaient au grand complet.

Dans les stalles du chœur on remarquait M. le chanoine Leblanc, principal du collège, M. Fichaux, aumônier du pensionnat d'Equermes; M. Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur; M. le Doyen de Saint-Christophe servait de parrain au jeune prêtre.

M. le chanoine Fichaux a prononcé sur la sublime mission du prêtre, un éloquent sermon qui a produit sur les parents et tous les auditeurs, une profonde émotion.

Cette belle cérémonie ne s'est terminée qu'à midi.

Un grave accident de voiture. — M. M... revenait dimanche, vers 6 heures du soir, en voiture, avec toute sa famille, par le chemin de l'Epinette, conduisant lui-même. Arrivé en face de la ferme Desbouvries, le cheval prit peur, s'emballa, et il devint impossible à M. M... de le maintenir. Il se préparait à descendre pour prendre l'animal par la bride, quand une violente secousse le précipita du siège, en même temps qu'une autre personne qui avait pris place à ses côtés.

Le cheval poursuivit alors sa course affolée, excité peut-être encore par les cris de terreur poussés par M. M... et les enfants. Mais il put être arrêté 200 mètres plus loin, près de l'estaminet de « la Glaine » à l'entrée du Flocon.

M. M... fut relevé grièvement blessé ; le médecin qui lui a donné les premiers soins, a en effet constaté la fracture de deux côtes. L'autre personne était saine et sauve.

Le 14 juillet. — On a commencé lundi à disposer, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, les nombreux prix à distribuer après le cortège aux sociétés de toutes sortes qui assistent à la revue et prennent part au défilé. Comme les années précédentes, ces prix se composent pour la plupart de divers ustensiles de ménage et de jambons, que les membres des sociétés se disputent ensuite entre eux aux estaminets où elles ont leur siège. On constate qu'il y en aura cette fois environ 280.

L'importance des prix est proportionnée au nombre de membres, mais il n'est pas facile de contenter tout le monde; il se produit maintes récriminations. Il paraîtrait que le contrôle laisse à désirer et que des sociétés qui ne comptent en réalité qu'une dizaine de membres, trouvent moyen de faire accepter des listes qui en comportent 30 à 40.

Une femme gravement brûlée. — Bien que cet accident n'ait pas été occasionné par du pétrole jeté imprudemment dans le feu, les conséquences n'en sont pas moins graves.

Dimanche, vers 1 heure 1[2 de l'après-midi, Romance Lepiat, femme Julien Dhooghe, âgée de 50 ans, demeurant rue Nollet n° 18, avait jeté dans son poêle les balayures de sa cuisine. Quelque temps après, voyant qu'il n'y avait plus de tirage, elle souleva de la main gauche la marmite qu'elle avait mise sur le feu et, de la main droite, elle enfonça vivement le tisonnier à travers la poussière recouvrant le charbon, pour « donner du jour ».

Aussitôt il se produisit une sorte d'explosion, et la flamme jaillit jusqu'au plafond. La pauvre femme eut les sourcils et les cheveux brûlés, et toute la figure se couvrit de boursouflures.

On crut tout d'abord que la ménagère était peu grièvement atteinte et on se borna à lui appliquer des remèdes de bonne femme. Cependant toute la face se tuméfiait bientôt d'une manière effrayante ; le soir venu, Mme Dhooghe n'avait plus figure humaine, et éprouvait des souffrances intolérables.

Ce n'est qu'à 11 h. 1/2 — dix heures après l'accident — qu'on se décida à se mettre à la recherche d'un médecin. M. le docteur Dewyn se rendit aussitôt auprès de la malheureuse femme qu'il trouva dans un état impossible à décrire. Si des soins intelligents lui avaient été donnés immédiatement après l'accident, on aurait sans doute pu lui conserver la vue ; mais après dix heures, il ne restait que bien peu d'espoir de la guérir, tout en restant aveugle.

Vols de laine. — Deux arrestations. — Sylvie A..., femme P..., demeurant au Pont-de-Neuville, âgée de 25 ans, soigneuse chez M. A. P..., rue de Dunkerque, dénonçait lundi matin deux de ses compagnes d'atelier, les sœurs D..., demeurant à Mouveaux, comme les auteurs de nombreux vols de laine qu'on avait constatés depuis quelque temps à la fabrique.

Il y a une dizaine de jours, entre autre soustractions, on n'avait pas retrouvé traces d'un ballot d'échantillons du poids de 15 kilogs. M. Villon fut averti et procéda à une enquête, d'où il résulta que la dénonciatrice était aussi coupable que les deux sœurs. Elle avait cru se sauver en les accusant.

L'une seulement des deux sœurs, Sidonie D..., âgée de 20 ans, soigneuse, était venue travailler lundi matin; elle a été mise en arrestation en même temps que la femme R... L'autre qui est mariée est recherchée par la gendarmerie.

Le ballot de 15 kilog. aurait été jeté au-dessus de la palissade.

Recherches dans l'intérêt des familles. — Léon Deroo, demeurant à Roubaix, rue de France, cour Goermann, 8, atteint d'aliénation mentale, est disparu depuis jeudi 7 courant.

Il était vêtu d'un pantalon en drap bleu, gilet gris à lignes bleues, jaquette noire, casquette de couleur et chaussé de sabots.

Halluin.—*Adjudication.* — Le vendredi 29 juillet aura lieu, dans une des salles de la mairie, en présence de deux conseillers et du receveur municipal, une adjudication pour l'habillement de la musique nouvellement reconstituée. L'adjudication se composera de deux lots : l'habillement pour 60 hommes évalué à 2.780 fr. ; l'équipement pour 2.200.

WATTRELOS

La fête du 14 juillet. — Voici le programme de la fête du 14 juillet :

La veille, à 8 heures du soir et le 14, à 4 heures du matin, des salves d'artillerie annonceront la fête.

Le mercredi 13 juillet, à 5 heures du soir, distribution extraordinaire aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance. Concours de pigeons sur Chantilly, organisé par la société l'*Hirondelle*, établie chez Houttemane, Grande-Place.

Le jeudi 14, à 9 heures 1[2 sur la Grande-Place, formation du cortège composé du corps des sapeurs-pompiers, des sociétés instrumentales, chorales, de gymnastique et d'armes subventionnées. — Défilé du cortège. Les sociétés parcourront l'itinéraire suivant : rue du Bureau, de la Mairie, Négrier, du Moulin, Traversière, de Roubaix, Pierre Catteau, Vieille-Place ; Retour à la place par les nouvelles rues et la rue Pierre Catteau.

A midi, sur la Grande-Place, grand lâcher de pigeons. Chaque amateur aura droit à 5 centimes par pigeon ; inscription chez Houttemane.

A 2 heures, sur la Grande-Place, exercices de gymnastique par la société la Patriote.

A 2 heures, au Crétinier, exercices de gymnastique par la société les Enfants de la Patrie.

Au Sapin-Vert, à 2 heures, concert par l'Union des Trompettes et la Renaissance Chorale.

A Saint-Liévin, à 3 heures, concert par le « Ralliement des Trompettes » et « l'Union des Travailleurs ».

A 3 heures et demie, sur la Grande-Place, tir pour les sapeurs-pompiers.

Au Crétinier, à 4 heures 1[2, concert par « l'Union des Trompettes et « l'Union chorale ».

A 5 heures, sur la Grande-Place, exercices d'escrime, par les « Enfants de la Patrie ».

A 7 heures, à la Vieille-Place, concert par les Enfants de la Lyre.

A 9 heures, sur la Grand'Place, concert par la Musique municipale; à l'issue du concert, grand feu d'artifice.

Illumination à Giorno de la Grand'Place à partir de neuf heures, jeux populaires dans différents quartiers.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés. — Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer les façades de leurs maisons.

Une brute. — Dimanche, dans la soirée, entrait à l'estaminet Caudron, au hameau de la Houzarde, un individu nommé Louis Codron. Il était légèrement pris de boisson. La cabaretière lui fit quelques observations et finalement lui refusa à boire.

Notre homme n'entendit pas de cette oreille. Il commença par insulter la cabaretière, puis se rua sur elle et, la saisissant par les cheveux, il la jeta sur le sol. L'ivrogne alors la piétina et lui distribua si copieusement des coups de poing que la victime fût bientôt couverte de blessures à la figure et aux bras.

Non content encore, il la saisit par les cheveux et la traîna dans l'estaminet pendant quelques minutes !

La cabaretière poussait des cris et appelait au secours. Enfin un voisin entra qui dégagea la malheureuse.

Voyant qu'il allait avoir le dessous l'ivrogne prit la fuite. Plainte a été portée à M. Renard, commissaire de police.

Les fraudeurs. — Les préposés Baudin et Duretz, de la brigade de Roubaix, ont arrêté hier vers 8 heures du matin, à la pâture Collin, les nommés Gruard David, âgé de 15, et Castel Ernest, âgé de 14 ans, demeurant tous deux à Wattrelos, au hameau du Touquet. Ils étaient porteurs de boîtes d'allumettes de provenance étrangère et d'une valeur de 69 fr. Le même jour, les préposés Louvier et Chiennard ont arrêté, au passage du Hutin, le nommé Jules Wilesteck, âgé de 15 ans, de Wattrelos, porteur de 324 boîtes d'allumettes d'une valeur de 104 fr. 40.

Exploits d'un ivrogne. — Plainte vient d'être portée par M. Emile Carrette, marchand de pommes de terre frites, à la Vieille Place, contre un individu nommé Julien Duvillers.

Ce dernier, dimanche, vers 11 heures du soir, s'est payé la fantaisie de briser la vitrine du marchand et de jeter dans sa marmite une grande quantité de terre. Avant de se retirer, il s'était emparé du charbon du marchand et l'avait lancé dans un champ voisin.

Arrestation d'un expulsé. — La gendarmerie de Wattrelos a procédé dimanche soir à l'arrestation du nommé Julien Vandenbossch. Cet individu était rentré en France, en dépit d'un arrêté d'expulsion prononcé contre lui le 3 juin 1889.

LILLE

La condamnation des administrateurs de l'Association professionnelle des patrons du Nord. — On lit dans le *Temps*, le grand journal protestant de Paris :

« Si le gouvernement s'appliquait à faire respecter avec une inflexible sévérité, la lettre et l'esprit de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, si, chaque fois qu'une de ses associations abandonne le terrain des intérêts purement techniques, il mettait en mouvement l'action publique, on pourrait s'expliquer le procès intenté aux patrons catholiques du Nord et les condamnations, d'ailleurs légères, dont ils viennent d'être frappés. Mais on sait parfaitement qu'il n'en est rien.

A en juger par ce qui se passe quotidiennement à la Bourse du travail et dans toutes les réunions analogues, il semble que les syndicats ouvriers aient pour principal objet non de traiter des questions professionnelles et corporatives, mais de raisonner ou plutôt de déraisonner sur toutes les matières politiques ou sociales.

» On a fait, en vérité, la partie belle au défenseur des patrons du Nord. Pour citer vingt exemples d'infractions à la loi de 1884, beaucoup plus précises et beaucoup plus graves que celles imputées à ces clients, l'honorable avocat n'a eu que l'embarras du choix. Est il admissible, dès lors, que l'on poursuive et que l'on punisse ici ce que l'on tolère et qu'on encourage même tout à côté ?

» Et si l'on explique la différence de traitement par la différence des opinions, n'est-ce pas avouer que l'on fait un procès de tendances, un procès politique, c'est-à-dire ce qu'on peut rêver de plus contraire, non-seulement à l'idée républicaine et démocratique, mais à l'idée même de justice? »

Voici, d'autre part, ce que dit le *Journal des Débats* :

« Nous avons dit ce que nous pensions des poursuites intentées devant le tribunal correctionnel de Lille contre un Syndicat de patrons inculpés d'avoir contrevenu à la loi de 1884. Les observations que nous avons faites à ce sujet nous dispensent de longues réflexions sur le jugement qui a condamné les prévenus à 25 fr. d'amende et qui a prononcé la dissolution du Syndicat. Ce n'est pas la sentence en elle-même qui est criminelle. Les juges, une fois saisis, ne pouvaient se dispenser d'appliquer la loi.

» Mais ce qui révolte tout sentiment d'équité, c'est la manière dont l'exécution de la loi est poursuivie, et cette justice dérisoire qui consiste à laisser violer ouvertement les prescriptions légales (dont le gouvernement d'ailleurs a cru devoir réclamer l'abrogation) par des Syndicats auxquels tout semble permis, tandis que l'on ne passe rien à d'autres. L'organe du ministère public, dans le procès qui vient de se dérouler à Lille, a déclaré que « l'ère de la tolérance était passé ».

» Si l'on entendait par là que, désormais, la loi serait appliquée également à tous, on n'aurait qu'à prendre acte de cette parole. Mais comme il ne paraît pas que le gouvernement soit disposé à sortir de son indifférence à l'égard des infractions commises par les Syndicats privilégiés, comme il se contente de sévir contre ceux dont les tendances ne concordent pas avec les siennes, on doit en conclure que, si « l'ère de la tolérance est passée », c'est en ce sens que l'intolérance et l'esprit de parti dictent au gouvernement ses décisions relativement à l'application de la loi sur les syndicats professionnels. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LYS-LEZ-LANNOY

Séance du lundi 11 juillet 1892

La séance est ouverte à 5 heures 20, sous la présidence de M. Boutemy, maire.

Sont présents : MM. Desprets-Rincheval, Pierre Six, Echevin Pierre, Hespel Jules, Fauvarque Alphonse, Gallois Louis, Six Pierre, Beuscart François, Poissonnier Henri, Dubart Pierre, Barbieux Jean-Louis, Droissart Jules, Catrix Edouard, Salembier Paul, Locufier François, Tricoit Antoine, Meurisse Louis, Desprets Pierre, Gossart Henri, Houzet Pierre.

Absents : MM. Selosse Aimable, Delannoy Auguste.

M. Liénart, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin dernier. Ce document est approuvé.

Nomination de deux membres du Bureau de Bienfaisance. — Sont nommés : MM. Desprets Pierre, Fauvarque Alphonse.

Pavage de la rue de l'Ecole et du chemin du Fresnoy. — M. le Maire. Lors de la dernière séance, vous m'avez autorisé à faire dresser un devis par un architecte, pour évaluer le montant de la dépense. Ce devis a été fait et voici ce que nous aurons à dépenser : pour le pavé de l'école, 4.600 fr.; pour le chemin du Fresnoy jusqu'au repos du chasseur, 5,400 fr. Comme nous n'avons pas de fonds disponibles pour faire exécuter ces travaux cette année, je vous propose de voter la chose en principe : l'année prochaine, nous ferons le nécessaire.

M. Droissart. Le pavage de la rue de l'Ecole n'est pas aussi urgent que celui du Fresnoy : je crois que nous pourrions commencer de suite ce dernier; le gravier qui conduit à l'école est très bon, et, à mon avis, on pourrait le laisser tel quel.

M. le Maire. — L'année dernière, j'ai reçu un grand nombre de plaintes au sujet du mauvais état du chemin de la rue de l'Ecole: réellement, ces réclamations étaient fondées. Le pavage de cette rue est très urgent, car vous ne verrez dans aucune commune, sans pavés, le chemin qui conduit à la mairie. Chaque fois qu'il y a une noce, et qu'elle arrive en voiture, bien souvent les équipages restent embourbés. Après quelques autres observations, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

Gratification aux réservistes célibataires. — M. le Maire. J'ai reçu dernièrement la visite d'un M. Liénaert qui vient d'accomplir une période d'exercice de 28 jours. Le but de sa visite était de pouvoir toucher sa gratification comme les autres réservistes. Comme c'était la première fois qu'un célibataire réclamait ce que nous ne donnions qu'aux pères de famille, je lui ai promis de vous soumettre sa demande. En même temps, nous pourrions prendre une décision pour ceux qui se trouvent dans son cas, si, toutefois, d'autres réclamations nous parvenaient.

Le Conseil, à l'unanimité, décide que, pour la demande de M. Liénaert, l'on s'informera s'il est réellement nécessiteux : chaque fois qu'une réclamation de ce genre sera faite, la demande donnera lieu à pareille enquête.

Auditions dans les quartiers de la commune par les sociétés musicales subventionnées. — M. LE MAIRE. J'ai reçu quelques réclamations de conseillers tendant à obtenir de temps à autre des auditions dans les hameaux. Ceux-ci se plaignent que l'on n'entende jamais une seule société. J'ai pris bonne note de ces réclamations, et je vais prier ces Messieurs de bien vouloir donner de temps en temps, et à tour de rôle, des auditions dans les quartiers que l'administration leur désignera. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839
A LA GRANDE MAISON PARIS
Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe [illegible]
TOUT ce qui concerne la toilette pour
Campagne, Bains de Mer
SPORTS DIVERS
EXPOSITION des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

Concerts et Spectacles

La société chorale « la Fraternelle » s'est réunie dimanche pour fêter le nouveau président; la centenaire de Wattrelos assistait à la réunion. A l'issue de cette petite fête le vice-président a prononcé un discours dans lequel, après avoir vanté les qualités du président, il a fait un éloge mérité de la respectable centenaire.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 11 juillet.* — GOUT DE BAINS-DE-MER. — Plusieurs gamins de onze à douze ans avaient été surpris, il y a quelques jours, au moment où ils étaient à dérober quelques caleçons de bains exposés au dehors à l'étalage de M. Briffaut, rue de Lannoy, à Roubaix. L'un d'eux avait été arrêté immédiatement, Noël Vanssugel; ce n'est que quelques jours après que son autre camarade, Jules Vanneron, fut aussi appréhendé. Ils comparaissent devant le tribunal et sont envoyés dans une maison de correction, Vanssugel pour trois mois, Vanneron pour un mois.

VOL DE FONTE. — Il avait été enlevé chez M. Deroubaix, marchand de vieux métaux, fort Cavrois, à Roubaix, une pièce de fonte de 73 kilogs. Des renseignements permirent de mettre la main sur l'auteur du larcin, qui a nom Léon Correggio, et qui l'aurait revendue, paraît-il, à une autre personne pour trois francs. Il encourt pour ce vol une peine de 2 mois.

DANS UN ESTAMINET de la rue de la Redoute à Roubaix, un consommateur Léon Leenart faisait du vacarme parce qu'on lui refusait à boire. L'agent Duprez intervint, mais sitôt arrivé, il fut grossièrement accueilli par Leenaert qui lui jeta une chaufferette dans les jambes et le mordit cruellement au pouce. Leenaert encourt une peine d'un mois.

L'AFFAIRE DE MŒURS DE LA RUE DES FOSSÉS A ROUBAIX s'est dénouée par la comparution devant le Tribunal correctionnel des époux Beys et a été jugée à huis clos. Douze témoins ont été entendus, parmi lesquels de jeunes gens de quatorze, quinze et seize ans. Beys a été condamné à treize mois d'emprisonnement, sa femme à six mois ; ils sont, en outre, par ce jugement et en vertu des dispositions de la loi de juillet 1889, déchus des droits de la puissance paternelle.

Me CONFORME.

NOUVELLES MILITAIRES

Légion d'honneur. — Nous avons fait connaître dans notre numéro de dimanche matin les nominations de grands-officiers et de commandeurs dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre militaire. Nous donnons ci-après les autres nominations qui intéressent notre région.

Au grade d'officier : *Infanterie.* — MM. Lacollage, chef de bataillon au 8e régiment et Godart de Bellengreville, chef de bataillon au 73e régiment.

Intendance militaire. — M. Quitteray, sous-intendant militaire de 1re classe à Lille.

Au grade de chevalier :

Gendarmerie. — MM. Giacomi, adjudant maître d'escrime au 33e; Séguin, capitaine au 73e et Daubenfeld, capitaine au 145e.

Cavalerie. — M. de Brauër, chef d'escadron au 4e régiment de cuirassiers.

Infanterie. — M. Langlois, lieutenant-trésorier de la compagnie du Pas-de-Calais.

Artillerie. — MM. Massiet du Biest, capitaine en 1er au 15e ; Bouvenant, capitaine en 1er au 27e ; Gueneau, garde de 1re classe à la direction de Dunkerque ; Denniel, garde de 2e classe à l'atelier de construction de Douai.

Génie. — MM. Ferry et Belle, capitaines au 3e régiment; Dupont, adjoint de 1re classe à Saint-Omer ; Bourgois, portier-consigne de 1re classe à Antibes.

Service de santé. — MM. Isembert, médecin-major de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Dunkerque; Dubois, médecin-major de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Cambrai.

Infanterie territoriale. — M. Moullart de Vilmarest, chef de bataillon au 8e régiment territorial d'infanterie.

Médaille militaire. — La médaille militaire a été conférée aux militaires ci-après :

Infanterie. — MM. Cozette, adjudant au 8e, Falque, adjudant au 33e; Matran, adjudant au 110e.

Cavalerie. — M. Maury, chef armurier au 4e régiment de cuirassiers.

Gendarmerie. — MM. Rossignol et Habourdin, maréchaux des logis, Esdain et Gernez, brigadiers, Leblanc et Gamard, gendarmes à la première légion.

Artillerie. — MM. Ligner et Fischer, gardiens de batterie de 2e classe à la direction de Dunkerque.

Génie. — M. Fichet, sergent au 3e régiment.

Commis et ouvriers d'administration. — M. Ravillard, adjudant à la 1re section.

NORD

Les votes de nos députés. — Sur l'ordre du jour Pourquery de Boisserin, déposé à la suite de l'interpellation sur le Dahomey, ont voté *contre* : MM. Basly, Boudencot, Dron, Dubois, Graux, Herlseq, Jonnart, Lamendin, Michau, Ribot.

Se sont abstenus : MM. Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours, Taillandier, Thellier de Poncheville.

Absent par congé : M. Pierre Legrand.

Les autres députés ont voté *pour*.

Un congé aux élèves des écoles primaires. — M. le Préfet du Nord, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'enseignement primaire, a donné congé à toutes les écoles du département, le vendredi 15 juillet courant.

PRIX DU PAIN *pour servir de règle aux boulangers.* — PAIN DE MÉNAGE, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,29 c. — PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,31.500. — PAIN BLANC, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleurs, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,34 c. — PAIN DE FLEUR (dit Pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 4,500, les deux pains, à 9,00, les quatre pains, à 18,000, les huit pains, à 36 c. — Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 8 juillet 1892.

Le Maire de Roubaix, TRANNOY, adjoint.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 juillet.* — Adrienne Evrard, rue Drouot, 15. — Fernand Dernaucourt, rue Labruyère 77. — Céline Jouenne, rue Pascal, 2. — Rachel Callaerts, rue Cologny, 49. — Carlos Loetens, rue de Lille, cour Lemaire. — Henri Verhaume, Hôtel-Dieu. — Oscar Gough, rue de l'Hem, maisons Dupire. — Adolphe Debaetseleer, rue des Longues-Haies. — Suzanne Florisse, rue de la Fortune. — *Mariages.* — Félix Devos, 27 ans, tisserand, rue Daubenton, 53, et Zélia Cocheteux, 28 ans, soigneuse, rue de Flandre, 5. — Isidore Deltête, 25 ans, [illegible], rue du Grand-Chemin, 26, et Alice Vandecasteele, 24 ans, tisserande, rue de la Redoute, 69. — Léonard Schollaert, 27 ans, apprêteur, boulevard de Belfort, 25, et Eveline Lamote, 29 ans, [illegible], rue de Lannoy, 301. — Louis Leman, 24 ans, corroyeur, rue Cugnot, 62, et Marie Vanneuwenhuyse, 18 ans, soigneuse, rue Cugnot, 60. — François Chevalier, 28 ans, [illegible], et Pauline Duré, 21 ans, soigneuse, rue Solferino, 6. — *Déclarations de décès du 11 juillet.* — Céline Leroy, 2 ans, rue du Tilleul, 72. — François Stalpaert, 8 mois, rue de Charlemagne, 67. — Julienne Balot, 6 mois, rue [illegible], cour Flamencourt, 6. — Jeanne Desmet, 1 mois, rue du Ballon, cour Derville, 5. — Maria Dierickx, 13 mois, rue des Anges, cour Liagre, 11. — Alfred Vermeersch, 24 ans, rue des Anges, 21. — Germaine Nuttin, 2 ans, rue de l'Ommelet, 136. — Joseph Buse, 6 jours, Hôtel-Dieu. — Henri Volquenaire, 27 ans, rue de Lannes, Hôtel-Dieu. — [illegible] Vancoppenolle, [illegible] — Joseph, 6. — Ida Vanhastel, 18 ans, rue de Rome, angle de la Solferino. — Henri Dehosschere, 10 mois, rue Decrème, 114, cour Bulteau, 13.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 juillet.* — Berthe Degryse, rue de Menin. — Albertine Verrandt, rue de la Potente. — Henri Dussollier, à l'Epinette. — Angèle Desmet, rue de la Croix-Rouge. — Georges Parmentier, rue Ste-Barbe. — Désiré Wagnon, rue du Pont-de-Neuville. — [illegible], rue du Pont-de-Neuville. — Germaine Leclercq, rue du Nord. — *Du 11.* — Gabrielle Lefebvre, rue de Lille, 9. — Henri Vandepoutte, Pont-de-Neuville. — Paul Playez, rue du Dragon. — Blanche Nopyn, rue de Gand. — Valentine Maës, à la Marlière. — Léon Colmeyne, à la Marlière. — Andréa Soullart, rue Honchard. — Sidonie Mathis, rue Honchard. — Jeanne Dendrenanghe, sentier de la Montagne. — *Déclarations de décès du 10 juillet.* — Henriette Delbare, 18 ans, sans profession, rue des Archers. — Jeanne Provost, 22 jours, rue du Calvaire. — Marie Deconinck, 1 mois, rue de la Cloche. — *Du 11.* — Marie Bernard, 45 ans, cabaretier, rue de la Latte. — Suzanne Delobre, 11 jours, rue de la Baille. — Henri Hoquette, 1 an, ruelle Delbecque.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 juillet.* — Gaston Vandepoutte, le Pil. — Laure Vaumeste, les Dumez. — *Déclarations de décès du 1er au 8 juillet.* — Jules Vanhamme, 30 ans, 6 mois, les Dumez. — Germaine Thaïs, 6 mois 6 jours, la Place. — Narcisse Merlin, les Bonnets.

RECKEM. — *Déclarations de naissances du 10 juin au 6 juillet.* — Odile Marie Lippens, Trilov. — [illegible] — Zulma-Odile Vandebrecke, Risquons-Tout. — [illegible] — Paul Leyn, [illegible]. — [illegible] — Camille Vlaminck, 21 ans, cabaretier, et Marie-Sylvie-Eulalie Dejonghe, 18 ans, tisserande, tous deux à Rekem. — *Déclarations de décès du 10 juin au 6 juillet.* — Jean-Baptiste Declercq, 75 ans, tailleur, Paradis. — Charles-Louis Vannoumoenborgh, tisserand, Meurrissons. — Hélène Vamoymelbeke, 1 an, Paradis. — Albert Delannoy, 18 ans, Risquons-Tout. — Alfred Vamoymelbeke, 1 an, Risquons-Tout. — Romanie Duhamel, 4 ans, Place. — Désiré Quartier, 59 ans, cabaretier, Place. — Françoise Duthoit, 68 ans, ménagère, Risquons-Tout.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 14 juillet 1892, à 8 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin MAES, époux de Dame Marie COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 5 juin 1892, à l'âge de vingt-trois ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Un vol audacieux.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. F. Catteau, cabaretier, rue de la Marlière. Après avoir escaladé la haie de clôture, ils ont pénétré dans la cuisine en brisant une petite targette intérieure, se sont emparés de 6 « matinées », de 4 jupons de femme, d'une montre en nickel (modèle des chemins de fer), d'un veston, d'un gilet, d'une paire de souliers de femme laissés dans la salle à manger. Une fois en possession de leur butin, ils sont repartis par où ils étaient entrés. Détail à noter : la famille Catteau ne s'est couchée que vers une heure et demie du matin.

— *Encore les maraudeurs.* — La même nuit, des maraudeurs ont mis à contribution les champs de pommes de terre de MM. Scheerperel, instituteur pensionné, et L. Bunoit, facteur pensionné, champs situés derrière la chapelle des Pères Barnabites : ils ont pris à M. Scheerperel une centaine de kilos de ces tubercules et à M. Benoit, environ 150.

— *Un singulier ouvrier.* — Samedi, dans la soirée, un individu inconnu dans la commune, se présentait chez M. E. Deryck, chef piqueur et cabaretier rue des Moulins et demandait du travail. Comme le quidam était passablement ivre, le cabaretier répondit qu'il n'en avait pas et refusa même de lui servir à boire. Notre homme ne répondit pas, mais profitant d'une absence momentanée du patron, il s'empara d'une bouteille d'eau-de-vie placée sur une étagère et disparut à toutes jambes.

— *Exploits d'ivrognes.* — Dimanche, vers 7 heures du soir, deux individus, V. Bogaert, domestique à Tourcoing, et Aug. Feyst, domestique à Mouscron, étant attablés à l'estaminet D'Haene, au *Phénix*, se prirent de querelle. Le diapason de la discussion s'élevant un peu trop, le cabaretier mit ses deux clients à la porte. A peine dans la rue, ceux-ci s'empoignèrent et se cognèrent ferme.

Bientôt Feyst prit la fuite et se réfugia chez M. Horraert dont la porte de rue était ouverte. Bogaert, qui le serrait de près, le poursuivit dans cette maison et, dans le corridor, le cribla de coups de poing et de coups de pied, que le malheureux en avait la figure tout en sang.

La mère de M. Howaert, une sexagénaire se trouvait seule assise dans le corridor. On juge de son émotion à cette vue. Epouvantée, elle cria au secours, puis s'affaissa. Les appels avaient cependant été entendus : un courageux citoyen, M. X..., accourut, et pris d'indignation, empoigna les deux sauvages au collet, et les conduisit à la gendarmerie. Quant à Mme Howaert, les soins les plus empressés lui furent prodigués, et elle ne tarda pas à reprendre ses sens.

— *Un triste sire.* — Dimanche, dans la soirée, le brigadier de gendarmerie Scheneuels, de service sur la Grand-Place, aperçut couché sur le trottoir de l'église, un nommé T. Wychtand, écangueur, domicilié à Reckem. Cet individu ivre à l'impossible était dans une tenue des plus révoltantes. Il sera poursuivi pour atteinte aux mœurs et ivresse publique.

— *La ducasse de la rue Saint-Pierre.* — Les fêtes communales se clôturaient lundi par la ducasse de la rue Saint-Pierre. Cette petite fête de quartier a eu un grand succès. Un assez grand nombre de promeneurs ont assisté aux péripéties des différents jeux offerts. Mâts de cocagne, jeux de cuvelle, concours de pinsons ont été fort courus et ont excité l'hilarité générale.

A 8 heures avait lieu chez Hoffmann un concours de chant et de déclamation. Les concurrents fort nombreux, ont rivalisé de brio et d'entrain. Ces jeunes gens ont fait preuve d'un réel talent, aussi les applaudissements des spectateurs ont-ils souligné chaque morceau. Comme bien on pense l'animation a été grande toute la soirée.

Le roi se trouvera à Bruxelles le jour de l'ouverture des Chambres constituantes. Il arrivera à Bruxelles revenant d'Ostende mardi matin.

Le congrès régional des ouvriers socialistes a décidé de proclamer la grève générale si le suffrage universel n'était pas adopté.

Un terrible drame de braconnage a eu lieu la nuit de samedi à dimanche, dans le parc du duc d'Arenberg, à Enghien.

Le garde Joseph Raes, en faisant sa tournée habituelle, accompagné d'un ouvrier, Hippolyte Vanholder, a rencontré un braconnier qui chassait dans le parc. Sans aucun mot, le braconnier a déchargé son fusil sur le garde Raes, lequel a reçu le coup en pleine poitrine; il n'a survécu que quelques minutes.

Le sieur Hippolyte Vanholder a reçu le deuxième coup dans le bras gauche. Son bras a été fracassé et l'amputation sera nécessaire.

Il faut une audace inouïe pour le braconnier (on prétend qu'il était seul) pour entrer dans le parc, car, d'une superficie de 300 hectares, il est tout entouré de fortes murailles et, après huit heures du soir, les portes sont fermées. Il a donc dû escalader les murs.

On dit que l'assassin n'est pas connu. Le garde Raes était généralement estimé.

LA PSYSIOLOGIE NOUS L'APPREND

Les cheveux vivent et meurent comme les autres organes. On ne saurait faire renaître les cheveux qui n'ont pas conservé un reste de vie. C'est donc dès le début, dès que l'on voit le cuir chevelu perdre sa vigueur, sa tonalité, qu'il faut faire usage de l'excellente LOTION du Dr ROFF, dont l'action bien dirigée revivifie la chevelure, lui donne de l'ampleur et de l'éclat, et en fortifiant le cuir chevelu, empêche les cheveux de blanchir et de tomber. Le flacon 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Ste-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépôt : Tourcoing, Bruneau, phen, 2, rue de Lille. 31333d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Mercredi 13 juillet 1892, de 3 à 6 h. 1[2 du soir, inscription des pigeons pour le premier grand concours National sur Chantilly. Prix d'honneur, prix de la ville, prix d'excellence de l'Union Fédérale, et nombreux prix d'excellence offerts par des membres généreux; organisé par « l'Union Fédérale Colombophile » au siège de la société « La Flèche » établie chez M. Charlet, boulevard Beaurepaire (au Pil en face de la Meunerie Courouble.)

Mise par pigeon 1 fr. 50. (Les pigeons à 0,50 cent. participeront à tous les prix d'honneur et d'excellence). Poule unique à 0,25 c. Poule à 0,50 c. Un prix par 50 inscriptions. Poules facultatives à 1, 2, 3, 5 et 10 fr. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et sondée J. Rosoor. Constation obligatoire par l'appareil automatique Van den Bossche.

Avis : Plusieurs bureaux fonctionneront à partir de 3 heures.

— L'Union fédérale colombophile rappelle son premier grand concours national du 14 juillet sur Chantilly; l'inscription des pigeons aura lieu chez M. Charlet boulevard Beaurepaire la veille de 3 à 6 heures et demie. Vu le grand nombre de prix d'honneur et d'excellence donnés par l'Union fédérale et par de généreux amateurs, ce concours promet un grand succès. Voici un aperçu de quelques prix d'excellence; par pigeon seul :

1. Sujet bronze, don de la ville de Roubaix; 2. Garniture de cheminée, don de l'Union fédérale colombophile; 3. Service de fumeur, don de M. J. Courouble; 4. Vingt francs en espèces, don de M. E. Dujardin; 5. Quatre bouteilles de champagne, don de M. D. Desfontaines; 6. Une paire de vases, don de l'Union fédérale colombophile; 7. Une demi-rondelle de bière, don de MM. Delattre et Odoux; 8. Deux bouteilles de vin, don de M. P Desreux.

Par série de deux pigeons non désignés: 1. Sujet bronze, don de M. Ad. Desobry; 2. Sujet bronze, don de M. Dekeyser; 3. Sujet bronze, don de M. Baudry; 4. Deux cache-pots, don de l'Union Fédérale; 5. Une paire de vases, don de l'Union Fédérale; 6. Un pot à bière, don de l'Union Fédérale; 7. Un service (huilier), don de l'Union Fédérale; 8. 5 bouteilles de vin, don de M. Joseph Dedoncker; 9. Un réveil, don de la société Le Pigeon Romain. 10 Un pot à tabac, l'Union Fédérale; 11. Un régulateur (au plus beau résultat) don de l'Union Fédérale; 12. Paniers plateaux fontaines, don de M. Louis Delfortrie.

Les amateurs colombophiles qui voudront mettre des pigeons pour le lâcher du 14 juillet sur la Grande place, sont priés de porter leurs pigeons chez M. Denis Desfontaines, rue de Tourcoing, de 9 h. 1[2 à 11 h. du matin contre une remise de cinq centimes par pigeon.

— *Concours sur Clermont* organisé par l'Avenir du Tilleul, au siège de la Fédération, chez M. Amand Dujardin, rue de Lannoy, 175 bis, 100 francs de prix d'honneur. Le lâcher a eu lieu à 6 heures. 330 pigeons étaient engagés. Voici les résultats :

1er prix Dutrieux 4p. 2e Hayart 4p. 3e Decottignies 3p. 4e Hottewaert 1p. 5e Ponthieux 4p. 6e Samal 2p. 7e Masson 4p. 8e Delannoy 3p. 9e Mathion 1p. 10e Dorchies. 11e Mathon 2p. 12e Nollet 1p. 13e Kimpe 3p. 14e Opsomer 2p. 15e J. Ponthieux 1p. 16e Vankempen 2.

17e Vankempen, 1p. 18e Eckman, 1p. 19e Petit, 20e Dumont, 21e Leplat, 22e Mayeux. Honneur : 24e Mortier, 25e Hottevaert, 26e Lamblin, 27e Hottevaert, 28e Macquet, 29e Delgrange, 30e Samal. — Le premier pigeon a été constaté à 7 h. 13 10", le dernier à 8 h. 17 01".

LES TIRS A L'ARC

La Société des « Francs-Tireurs Roubaisiens », établie au « Casino de la Perche », boulevard de Metz. Le jeudi 14 juillet, tir à l'arc à la perche offert aux archers de France et de l'étranger. 4,000 francs de prix.

NOTES DE LA MENAGÈRE

MENU DU MERCREDI 13 JUILLET

SOUPE A L'OSEILLE
ROGNONS DE BŒUF AUX CHAMPIGNONS
GIGOT A LA BRISSAC
HARICOTS VERTS A L'ANGLAISE
GELÉE AU RHUM
DESSERT

RECETTES. — *Rognons de bœuf aux champignons.* — Fendez le rognon en deux, enlevez la graisse qui se trouve au milieu et qui donnerait un mauvais goût. Coupez-le en petits carrés minces que vous mettez dans la poêle avec un bon morceau de beurre, laissez prendre couleur et retournez, saupoudrez d'une cueillerée de farine, remuez et ajoutez un verre de vin blanc ou de madère, un peu d'eau, sel et poivre. Servez très chaud.

Le rognon de bœuf aux champignons se fait de la même manière, il suffit d'ajouter des champignons coupés par morceaux, quand ces derniers sont cuits, servez et ajoutez du persil haché.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Séances des 9 et 10 juillet

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb.	nouv. livrets	SOMMES	REMBOURS. nomb.	SOMMES
Roubaix	Samedi	85	14	18 243 »	21	12.485.64
	Dimanche	165	25	30.961 »	63	15.869 59
Lannoy		24	4	6.042 »	13	4.647.87
Croix		12	1	3.467 »	5	545 71
Wattrelos		16	1	6.991 »	14	10 572.53
TOTAUX		302	45	65 674 »	116	44.093.34

Les opérations du mois de juillet sont suivies : A Roubaix, par MM. V. Defrenne et A. Pennel, directeurs ; MM. J.-B. Dupont et Lepoutre-Six, directeurs-adjoints. A Lannoy, par M. A. Toulemonde. A Croix, par MM. E. Caens et L. Lepers. A Wattrelos, par MM. J.-B. Delchambre et H. Delcroix.

ORDRE DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1[4, Salle de la Justice-de-Paix. Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches, à 11 heures 1[2, les samedis à 10 heures 1[2, 8 jours après la demande.

Le Caissier FRÉMONT.

MM. ASTIER ET Cie, Avenue Kléber, 72, Paris.

MESSIEURS. — Je vous remercie des bons effets de votre excellent remède, le St. Jacobs Oil. Il y avait dix mois que je souffrais d'une douleur à l'épaule; après plusieurs frictions avec le St. Jacobs Oil, j'ai ressenti un grand bien être; j'ai continué.

Je suis aujourd'hui complètement guéri, je travaille comme auparavant.

Je vous prie de m'envoyer un autre flacon de St. Jacobs Oil pour un voisin.

E. ARNAUD, Mécanicien,
c29854 11, Rue de Solférino, Orléans (Loiret).

AVIS

L'*Hôtel de France et Champagne* qui existait à *Paris, 132, rue Montmartre*, est réuni à l'**Hôtel Central** de la Bourse du Commerce. *40, rue du Louvre.* 31100

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Conversion des Obligations Communales 1860, 1875 1881-86
Emission de 500,000 Obligations Communales
Remboursables en 75 ans au plus tard, rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages par an pour 800.000 fr. de lots.
AVEC FACULTÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION
Prix d'émission :
Conversion. . . . . 495 fr.
Souscription en espèces. . . . . 497 fr. 50
payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.
On souscrit le 21 juillet 1892
A PARIS
Au Crédit Foncier de France.
Au Comptoir National d'Escompte.
A la Société de Crédit Industriel et Commercial.
A la Société Générale.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas.
Au Crédit Lyonnais.
A la Banque d'Escompte de Paris.
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie.
A la Compagnie Foncière de France.
A la Banque Parisienne.
A la Banque internationale de Paris.
A la Chambre Syndicale des Agents de change de Paris.
DANS LES DÉPARTEMENTS
Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux.
Chez MM. les Receveurs particuliers des finances.
Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus.
Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche. 31326

MAISON SPÉCIALE POUR L'ÉLECTRICITÉ
TÉLÉPHONES EN TOUS GENRES
SONNERIES, PARATONNERRES, PORTE-VOIX, etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
ROUBAIX, 27, rue de la Gare, 27, ROUBAIX
La Maison se charge de faire fonctionner convenablement les anciens appareils téléphoniques et électriques; elle prend des abonnements pour l'entretien. 30565

ÉLECTRICITÉ
Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc
SECURITÉ ABSOLUE !!!
Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.
G. LEMPIRE, électricien-spécialiste
entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.
Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.
Serrures et Gâches électriques.
Contrats de sûreté pour portes, fenêtres, COFFRES-FORTS, tiroirs, etc.
Contrats de sûreté doubles ressorts, sonnant repoussant, pour trappes, COFFRES-FORTS persiennes, en isées, etc.
Fils avertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.
Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau, atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer derrière une tapisserie ou derrière un meuble.
S'adresser 16, Boulevard de Paris ROUBAIX 23 2000

GRAND HOTEL FRASCATI
41, RUE VIVIENNE, PARIS
entre la Bourse et les grands boulevards
MAISON DE 1er ORDRE
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
LOUIS QUÉNÉE
PROPRIÉTAIRE
30915 PRIX MODÉRÉS 62567

GUÉRISON RADICALE des MALADIES [?] ET DES MALADIES DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel PAR
M. VANDENDRIESSCHE
médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE
CONSULTATIONS GRATUITES

MARCHÉS A TERME

Cours du 12 Juillet 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay: TYPE 1, TYPE 2, TYPE BF; Peignés d'Australie: TYPE A B, TYPE C. LEIPZIG (par télégraphe) — TYPE B, Buenos-Ayres B d'Anvers.

MOIS DE LIVRAISON	Type 1 Cote précéd.	Type 1 Cote du jour	Type 2 Cote précéd.	Type 2 Cote du jour	Type BF Cote précéd.	Type BF Cote du jour	Type A B Cote précéd.	Type A B Cote du jour	Type C Cote précéd.	Type C Cote du jour	Leipzig Type B Cote précéd. MARCKS	Leipzig Type B Cote du jour MARCKS
Janvier	4.75	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	3.80	3.825
Février	4.75	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Mars	4.75	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juillet	....	4.625	4.50	4.50	4.50	4.50	4.85	4.85	....	....	3.75	3.725
Août	4.625	4.65	....	....	....	....	4.85	4.85	....	....	3.725	3.725
Septembre	4.65	4.675	....	....	....	....	4.85	4.85	....	....	3.75	3.775
Octobre	4.70	4.725	....	....	....	....	4.85	4.85	....	....	3.75	3.775
Novembre	4 70	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	3.775	3.775
Décembre	4.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.775	3.80

LAINES PEIGNÉES

ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres: Allemand B, Allemand M., Type BAT; Peignés d'Australie: TYPE, TYPE. LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0.

MOIS DE LIVRAISON	Allemand B Cote précéd.	Allemand B Cote du jour	Allemand M. Cote précéd.	Allemand M. Cote du jour	Type BAT Cote précéd.	Type BAT Cote du jour	Type Cote précéd.	Type Cote du jour	Type Cote précéd.	Type Cote du jour	Le Havre Cote précéd.	Le Havre Cote du jour
Janvier	4.75	...	....	....	4 675	4.675	....	....	....	....	1.43	....
Février	....	....	....	....	4.70	4.70	....	....	....	....	1.45	....
Mars	....	....	....	....	4.70	4 70	....	....	....	....	1.455	....
Avril	....	....	....	....	4.70	4.70	....	....	....	....	1.46	....
Mai	....	....	....	....	4.70	4.70	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juillet	4.60	4.60	....	....	4.525	4.525	....	....	....	....	1.40	....
Août	4 60	4.60	....	....	4.525	4.525	....	....	....	....	1.40	....
Septembre	4.625	4.625	....	....	4.55	4.55	....	....	....	....	1.41	....
Octobre	4.65	4.65	....	....	4.575	4.575	....	....	....	....	1.415	....
Novembre	4.675	4.675	....	....	4.60	4.60	....	....	....	....	1.425	....
Décembre	4.70	4.70	....	....	4.625	4 625	....	....	....	....	1.43	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

		Quantité		Prix
Type 1. —	Juillet	5 000 k.	à	4.625
	Août	10.000	»	4 65
	Septembre	5.000	»	4.70
	»	20.000	»	4.675
	Octobre	15.000	»	4.725
	»	10.000	»	4.70
	Novembre	10.000	»	4.75
	Décembre	....	»	....
	Janvier	....	»	....
	Février	....	»	....
	Mars	....	»	....
Type 2. —	»	....	»	....
Type BF. —	»	....	»	....
Type AB. —	Juillet	....	»	....
	Octobre	....	»	....
TOTAL		75.000 k.		

ANVERS

		Quantité		Prix
Type B. —	Juillet	5.000 k.	à	....
	Août	45 000	»	....
	Septembre	....	»	....
	Octobre	5.000	»	....
	Novembre	10.000	»	....
	Décembre	50.000	»	....
	Janvier	....	»	....
	Février	....	»	....
	Mars	....	»	....
TOTAL		115.000 k.		

LEIPZIG

TOTAL .... 70.000 k.